



.....
**Centre de Protection Environnementale
du Milieu Marin et des Zones Côtières**



DOCUMENT DE PROPOSITIONS DE LA GUINEE RELATIVES A GESTION DES DECHETS ET DES MICROPLASTIQUES DANS LE MILIEU MARIN

1) Organisation

Direction Générale du Milieu Marin et des Zones côtières

(Direction of marine and costal environment - Minister of environment - Guinea)

2) Les obstacles qui s'opposent à la lutte contre les déchets et les microplastiques dans le milieu marin, y compris les défis liés aux ressources dans les pays en développement ;

les obstacles majeure au combat contre les déchets et microplastiques sont :

- absence et/ou insuffisance de textes juridiques nationaux spécifiques à la gestion des microplastiques ;
- absence de stratégie nationale de lutte contre les microplastiques dans la plupart des pays, notamment des pays en voie de développement ;
- absence de structure ou d'organisation spéciale d'intervention, niveau au mondiale ;
- difficulté de nombreux pays, notamment en voie de développement à faire, financièrement et techniquement, face à la gestion quotidienne de leurs déchets en général, et des déchets plastiques en particuliers.

3) Les interventions nationales, régionales et internationales possibles, y compris les coûts et avantages environnementaux, sociaux et économiques ;

Ce sont les déchets non collectés et non gérés par les pays qui se retrouvent en mer, avec des conséquences que nous connaissons. Nous devons donc nous attaquer directement au problème, à la source ; mais également à la problématique mondiale des déchets plastiques (fabrication, vente, et gestion en fin de vie), en créant et/ou appuyant des structures d'intervention internationale et régionale ; tout en renforçant les capacités des pays sous-développés à mieux faire face à la gestion quotidienne de leurs déchets.

L'avantage de telles initiatives, c'est la mise en commun des efforts au niveau régional et international, pour une meilleure synergie. Comme on dit, ce sont « les petits ruisseaux qui font de grandes rivières ». Les efforts individuels, si minimes soient-ils, coordonnés et concertés produiront de grands résultats.

Cela a évidemment un coût économique qui varie d'un pays à un autre. Les pays en voie de développement, comme les nôtre, ont besoin d'un appui particulier, tant sur le plan financier que technique, afin de pouvoir jouer pleinement leur rôle.

4) La faisabilité et l'efficacité des différentes interventions possibles ;

Ce tableau résume quelques mesures concrètes au niveau national, régional, et international.

| Initiative | Actions | Avantages | Contraintes |
|----------------|--|--|---|
| Nationale | Juridiques : faire une “ <i>loi Littoral</i> ” qui prend en compte l’interdiction et la sanction des dépôts d’ordures sur le littoral. | Permet de réglementer à la fois les problématiques liées à la gestion des ordures, tout en incitant à des actions concrètes, et permettre la prise de sanction contre les contrevenants. | Dépend de la volonté et de la prise de conscience des Etats de la nécessité de préserver l’environnement, notamment marin et côtier |
| | Techniques : Installation de barrières physiques (filets) sur les plages, particulièrement celles qui sont polluées par les dépôts d’ordures. | Permettre une gestion locale, et empêcher que les déchets ne regagnent la haute mer. | Peut poser des problèmes de moyens financiers et techniques pour certains pays en voie de développement. |
| Régionale | Coopération : la prise en compte prioritaire des problématiques liées à la gestion des déchets et des microplastiques du milieu marin dans les projets et programmes régionaux. | Permet la mise en commun des efforts et des initiatives dans les espaces maritimes communs | Nécessite l’implication de tous les Etats ayant en commun un même espace maritime spécifique. |
| Internationale | Coopération : créer une synergie d’action, d’alerte, et de sensibilisation au niveau international | Permet les échanges d’informations, d’expériences et de solutions | Nécessite l’implication réelle de toutes les parties prenantes |

5) Autres propositions

Un accent particulier doit être mis sur la sensibilisation des populations au niveau mondial, par un appel à l’écocitoyenneté, et par la production et la diffusion de films documentaires chocs, qui marquent les esprits et incitent aux changements de comportement.

Conakry, le 01/05/2018

Le Directeur Général

Mohamed Lamine SIDIBE